

Comment une startup simplifie la mise en place du forfait mobilités durables pour accélérer son déploiement au sein des entreprises

40 000 salariés bénéficient déjà du dispositif grâce à la solution Worklife

Une étude du député écologiste Matthieu Orphelin publiée ce mardi 08 février, met en évidence le retard de mise en place du forfait mobilités durables (FMD) par les entreprises du CAC40. [Worklife](#), leader sur le marché de la mobilité durable en entreprise, l'explique par la complexité de sa mise en place qui freine les grands groupes à le déployer. La startup a ainsi développé une solution qui simplifie l'implémentation du FMD et qui a permis à plus de 40 000 salariés d'en bénéficier depuis son lancement en juin 2021.

Du côté des entreprises : volonté d'introduire le FMD mais complexité de sa mise en application

Si le forfait mobilités durables peine à décoller dans les grandes entreprises, ce n'est pas par leur manque de volonté d'introduire ce dispositif mais par la complexité de ce dernier. Avant l'entrée en vigueur du FMD, les entreprises prenaient en charge uniquement 50% de l'abonnement de transports en commun. Aujourd'hui, elles ont la possibilité d'encourager les mobilités douces, tout en ayant l'obligation de rembourser les abonnements de transport pour les collaborateurs qui les utilisent.

Selon la loi, le forfait mobilité durable est cumulable avec la prise en charge de 50% d'abonnement de transport en commun, l'exonération globale étant limitée à 600 € par an. Toutefois, dans les faits, il est très complexe de gérer le cumul de différents dispositifs en interne. D'une part, l'entreprise doit vérifier que chaque dépense entre bien dans le cadre réglementaire du forfait mobilités durables, tout en gérant manuellement des attestations sur l'honneur et autres justificatifs. D'autre part, elle doit sans cesse veiller au non dépassement du seuil de 600 €.

Forfait mobilités durables : comment le mettre en place concrètement ?

Face à la complexité de la mise en place du forfait mobilités durables, Worklife a développé une solution qui vise à faciliter l'accès au dispositif. La startup met à disposition des entreprises une carte de

paiement, grâce à laquelle le remboursement obligatoire des 50% de frais de transport et le forfait mobilité durable peuvent être cumulés.

La carte Worklife, alternative au "titre-mobilité" entré en vigueur le 1er janvier 2022, est valable pour l'ensemble des acteurs de la mobilité durable sur le territoire et permet aux entreprises de financer les déplacements en vélo, trottinette électrique, covoiturage, scooter électrique, etc. Le contrôle du non-dépassement du montant alloué par l'entreprise se fait automatiquement. La carte de paiement permet également d'automatiser la vérification et la validation des dépenses de mobilité. Les salariés n'ont plus d'avances de frais à faire ni de justificatifs à présenter. Worklife se porte garant des dépenses effectuées dans le cadre du FMD. La startup collabore déjà avec de nombreuses entreprises de toutes tailles, souhaitant allier stratégies RSE et nouveaux besoins des collaborateurs, à l'instar d'Amazon, Aésio mutuelle, Aviva, Adecco, Bartle ou Ornikar.

La solution permet également une simplification des processus administratifs RH, grâce à une gestion autonome des dépenses, une connexion à tous les outils internes (SIRH, comptabilité) et une intégration en paie.

“Worklife est la première solution qui prend en compte toutes les contraintes des entreprises dans le cadre de la mise en place du forfait mobilités durables. Tout en permettant à ces dernières de réduire leurs émissions carbone et de faire des économies, la carte Worklife offre plus de flexibilité aux utilisateurs et les rend acteurs de leur mobilité. Nous sommes fiers d'accompagner les entreprises dans leur transition vers une mobilité plus écologique,” souligne Benjamin Suchar, fondateur de la startup.

Au-delà du forfait mobilités durables, Worklife permet de valoriser sur une application mobile l'ensemble des avantages sociaux de l'entreprise et de regrouper sur sa carte, outre les “titres-mobilités”, le financement d'autres avantages comme les titres-restaurant, les services à la personne ou l'indemnité de télétravail.

Contact Presse : Véra Dimitrova - 07.66.79.84.01 – vera@worklife.io

A propos de Worklife

Lancée en octobre 2020, Worklife est une solution qui révolutionne les avantages salariés. Worklife met l'accent sur l'accompagnement des nouvelles formes de travail, en proposant une App qui regroupe l'ensemble des avantages salariés et une carte de paiement qui permet de les financer. Les titres restaurants, le forfait mobilité durable, le financement de l'équipement de télétravail et les Services à la personne sont enfin regroupés sur la même carte. Worklife compte aujourd'hui plus de 130 entreprises clientes et 1 million de salariés couverts. Pour les services à domicile, Worklife s'appuie sur le réseau [Yoopies](#), une de ses marques et première plateforme de services à domicile en Europe. Pour en savoir plus : worklife.io